Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 8 (1872)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE. 15 MARS 1872

8me année. N° 6.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — L'Education primaire en Angleterre. — Correspondance de Neuchâtel. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Projet de Réglement de la Section vaudoise de la Société des Instituteurs. — Poésie.

L'Education primaire en Angleterre

Peut-être les lecteurs de l'*Educateur* trouveront-ils quelque intérêt à se familiariser un peu avec l'état de l'éducation primaire en Angleterre. Ce pays ne jouit point encore, comme le nôtre, d'un enseignement primaire obligatoire largement répandu dans le peuple. Au contraire, cette première éducation populaire est la plus négligée chez une nation où pourtant la liberté règne et où le peuple a de tout temps su revendiquer avec énergie les droits politiques qui lui sont dus. Il est de fait que les classes agricoles et ouvrières sont, en Angleterre, des plus ignorantes, et précisément à cause de cette ignorance, des plus brutales et des plus vicieuses du monde civilisé.

Toutefois, s'il en est ainsi de la génération des hommes faits, il y a pour la génération qui s'élève, et surtout pour celle qui la suivra, plus de ressources et plus d'avenir. En effet, depuis quelques années, la question primaire a beaucoup préoccupé les économistes et les hommes d'Etat de l'Angleterre, et le bill qui a été adopté, il y a deux ans, à la Cham-

bre des communes, à l'instigation de M. Forster, est un témoignage éclatant de cette préoccupation et déjà une réalisation partielle des plus belles espérances.

C'est de ces nobles efforts et de leurs résultats que l'auteur de cet article aimerait à entretenir le lecteur. Il est convaincu que le sujet en vaut la peine, d'autant plus qu'il touche à certaines faces de la question scolaire qui sont encore, même pour nous, éducateurs suisses, des problèmes à résoudre ou des théories à mettre en pratique.

Chacun sait que l'Angleterre a des Universités et des Ecoles secondaires célèbres, telles que Cambridge, Oxford, Eton, Rugby et autres; ces institutions datent de loin et sont des fondations de l'Eglise anglicane, auxquelles l'Etat vient encore en aide par de magnifiques subventions; mais les classes inférieures de la société anglaise, et même les classes moyennes n'y ont point de part. Ces dernières envoient leurs enfants dans des colléges plus humbles de district, entretenus par l'Eglise d'Angleterre ou par quelque autre corps religieux dissident, et dans tous ces établissements l'éducation est encore fort chère. Quant aux pauvres ils n'ont la plupart du temps rien à leur portée, à moins qu'ils ne veuillent accepter l'enseignement comme une aumône, auquel cas il y a les *ragged schools* qui pourront se charger de leurs enfants. Or ces écoles sont généralement fort mal tenues, et ne servent que comme une sorte de préparation à l'école du dimanche, dont le but principal n'est que trop souvent de faire de la propagande confessionnelle; on accapare les enfants pour s'assurer la présence des parents à la chapelle ou à l'église. Et pourtant, ce qui est assez curieux, c'est à cet abus même du zèle religieux ou, pour mieux dire, sectaire, que les Anglais doivent d'avoir vu commencer chez eux l'instruction du bas peuple. Les écoles du dimanche ont été le premier degré vers l'école proprement dite. La première école du dimanche fut fondée en 1870 par le révérend T. Stock à Gloucester; il y en eut bientôt beaucoup d'autres dans toute l'étendue du royaume. Or, ces écoles mirent à nu une si déplorable ignorance chez les élèves qu'on résolut d'étendre l'enseignement à la semaine; pendant les jours ouvriers on apprendrait aux enfants à lire, afin que le dimanche la Bible pût plus utilement leur servir de texte. Ce fut en 1798 que Bell et J. Lancaster ouvrirent leurs premières écoles de semaine : l'éducation primaire était fondée. Il ne s'agissait plus que d'étendre l'œuvre, d'élargir le plan, et peu à peu, ce qui n'est point encore achevé, d'émanciper l'instruction de la tutelle de l'Eglise. Déjà les yeux et les cœurs s'ouvraient; on ne disait plus que le peuple était fait pour l'ignorance; de nobles intelligences, mais surtout de grands cœurs, se mirent à l'œuvre et surent y intéresser jusqu'au parlement.

En 1807, M. Whitbread soumit au parlement un projet d'éducation nationale qui fut, il est vrai, écouté, qui éveilla quelques sympathies, mais qui retomba bien vite dans l'oubli; on traita Whitbread de rêveur et d'utopiste. Cependant les amis du mouvement ne s'endormaient pas, Bell et Lancaster avaient, en 1805 déjà, fondé une association sous le nom de *British and Foreign school Society* qui travailla avec succès à l'élaboration de l'idée, et aussi à la fondation de nombreuses écoles. Ils s'attachèrent surtout à mettre en évidence les besoins latents, la misère et la dégradation, fruits de l'absence de lumières. En 1816, ils découvrent au public que dans Londres seul, il y a 120,000 enfants sans aucun moyen de s'instruire.

L'œuvre marche : en 1820, le parlement est de nouveau interpellé au sujet de l'éducation. Cette fois, c'est lord Brougham qui met en avant un projet de loi pour l'éducation du peuple de la Grande-Bretagne. Ce fut encore une tentative infructueuse; le projet échoua, parce qu'il mettait l'éducation exclusivement aux mains de l'Eglise anglicane, sans tenir compte des dissidents. Tous les maîtres d'école devaient appartenir à cette église et recevoir la sainte communion un mois après leur entrée en fonctions. Cependant le gouvernement a pris cette œuvre assez à cœur pour se permettre de faire, en 1834, un don de 20,000 livres sterling aux deux sociétés promotrices de l'éducation primaire, la *British and Foreign School Society*, organe des *dissenters*, et la *National Society*, organe de l'Eglise anglicane. Jusqu'en 1836, on agita encore plusieurs projets d'organisation, qui tous échouèrent contre les prétentions de l'Eglise anglicane à monopoliser l'œuvre et contre la jalousie des dissidents. L'année 1836 fut importante pour l'éducation; le gouvernement consentit à reconnaître le droit de toutes les confessions à établir des écoles et promit de les doter toutes, il s'engagea même à soutenir tout individu ou toute association commerçante qui voudrait prendre l'initiative dans la fondation de nouvelles écoles. Cette intervention de l'Etat donna un nouvel essor à l'enseignement du peuple; de nombreuses écoles furent établies, soit par des particuliers, soit surtout par les Eglises dissidentes. C'est ainsi que les Wesleyens, autrement dit Méthodistes, ont aujourd'hui 671 écoles subventionnées par l'Etat, dans lesquelles sont élevés 111,000 élèves.

Tous ces résultats obtenus, la conscience publique n'était point satisfaite encore ; le nombre des écoles établies, quoique grand, n'était point suffisant pour mettre l'éducation à la portée de toutes les familles. L'initiative, laissée tout entière à la bonne volonté des individus, à la charité de l'Eglise ou encore au zèle intéressé de spéculateurs, ne pouvait rien garantir pour l'avenir. Le gouvernement devait prendre lui-même

cette initiative, en fondant des écoles où il en fallait, principalement dans des districts pauvres, où personne n'eût pu faire les avances que l'Etat exigeait pour intervenir. Cette grande démarche, le gouvernement l'a faite à la demande de M. Forster, dont c'est le plus beau titre au respect et à l'amour de la postérité. Cependant l'œuvre de M. Forster fut longuement préparée par les travaux de trois grandes associations, dont le zèle à avancer l'éducation primaire ne s'est pas un instant relâché, ce sont : le *Manchester Education Bill Comitee,* le *Birmingham National League* et la *Manchester National Education Union*. Ces trois sociétés, tout en différant d'opinion sur plus d'un détail, sont d'accord pour le fond. Or, voici les principales thèses qui leur sont communes et qui sont incorporées dans le bill de M. Forster : On demande que chaque enfant du pays soit instruit. — L'Etat fondera de sa propre autorité les écoles qu'il jugera nécessaires. — Des taxes seront prélevées dans la localité où se trouvera l'école. — Un *school-board* présidera dans chaque district aux intérêts de l'enseignement.

A ces dispositions générales se joignent des arrangements plus spéciaux, où se manifeste par contre une divergence d'opinions très grande. Le Comité et la Ligue veulent l'obligation, de par la loi, à l'éducation, tandis que l'Union ne demande qu'une obligation indirecte, au moyen des certificats d'école qui seraient exigés par les chefs d'atelier et de fabrique (*Workshops' acts*). Le Comité et la Ligue veulent encore que les écoles fondées sur des taxes locales soient gratis, tandis que l'Union tient à l'écolage. La ligue réclame que ces mêmes écoles soient séculières, sans enseignement religieux, tandis que l'Union, dont l'esprit est généralement plus conservateur, tient à ce que toute école soit religieuse.

C'est ce dernier point, la question de savoir quelle doit être la religion de l'école nouvellement fondée par le gouvernement au moyen de taxes forcées, qui a soulevé le plus de discussions, et qui a valu à la solution que le bill de M. Forster lui a donnée, le plus d'ennemis. Voici ce que le bill statue : c'est le majorité locale qui décidera de la religion de l'école. Or, la majorité ayant, pour la plupart des districts scolaires, en Angleterre, toute chance d'être en faveur de l'Eglise épiscopale, il est évident que les minorités dissidentes se voient lésées dans un droit qu'elles jugent légitime et sacré, celui de faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse qui leur est dictée par leur conscience. Il est évident que suivant le bill, comme le dit éloquemment le révérend Holland dans le livre qui a servi de base à ce travail, l'Etat, en dotant indistinctement les écoles de toutes les confessions religieuses « paie le juif pour enseigner que Christ est un imposteur, et le chrétien pour enseigner que

Jésus est le vrai messie ; il paie le catholique romain pour enseigner que le protestant est un hérétique, et le protestant pour prononcer que le catholique est un idolâtre ; il paie l'unitairien pour qu'il professe qu'il n'y a point de trinité, et le trinitairien pour qu'il dise qu'il y a trois personnes en un Dieu ; il paie le calviniste pour enseigner que quelques-uns sont damnés de toute éternité, et l'arminien pour enseigner que tous peuvent être sauvés ; il paie le latitudinairien pour enseigner que la Bible contient bien des erreurs, et d'autres pour affirmer qu'elle n'en contient aucune ; il paie encore le socinien pour enseigner qu'il n'y a pas de sacrifice expiatoire, et le chrétien évangélique pour dire que Christ est mort pour nos péchés ; il paie le haut-anglican pour annoncer un salut sacramentel, et le bas-anglican pour le nier ; il paie le baptiste pour qu'il enseigne que les adultes seuls doivent être baptisés par immersion, et d'autres sectes pour qu'elles enseignent le devoir de baptiser les enfants. »

On sent combien une situation pareille est anormale. Le seul remède à cet état de choses est, semble-t-il, de séparer complètement les fonctions de l'Ecole d'avec celles de l'Eglise, et même le moyen terme, aujourd'hui tant préconisé en Angleterre, de se borner à la lecture d'un chapitre de la Bible chaque matin à la rentrée de la classe, ne paraît point satisfaisant. Il faut renvoyer la Bible et son interprétation à qui de droit. L'affaire de l'école est d'instruire en vue de ce monde, de former des hommes aux vertus civiques et sociales. Que l'Eglise se charge du reste et fasse de nous des citoyens du ciel. Ce n'est qu'en restant sur son propre terrain que l'on peut-être fort ; l'Eglise retrouvera son influence le jour où elle saura borner son action ; en attendant, elle dépense des forces et des ressources incalculables à entretenir une œuvre qui lui est étrangère et quelquefois même hostile.

M. Holland a fait, à propos des dépenses occasionnées à l'Eglise par ses entreprises scolaires, d'intéressants calculs, dont voici quelques chiffres :

De 1839 à 1848, les différentes confessions de l'Angleterre ont imposé à leurs fidèles une somme de l. 3,268,821 en contributions volontaires qui se répartissent ainsi :

Eglise d'Angleterre	L. 2,875,193
Wesleyens	139,769
Catholiques romains	83,365
Dissidents par l'entremise de la *British and Foreign School Society*	170,494
	L. 3,268,821

Ces chiffres sont une leçon, pour nous aussi, qui n'avons point encore franchement séparé les domaines. La religion ne doit plus être enseignée à l'école que dans sa partie purement historique, comme portion de l'histoire de l'humanité. En sa qualité de système de morale et de religion, elle doit rentrer tout entière dans les fonctions enseignantes de l'Eglise. L'Eglise et l'Ecole s'en trouveront mieux, et la liberté parfaite de conscience sera enfin établie. C'est par ce vœu que l'auteur de ces lignes termine ; il aime l'Ecole et l'Eglise, et la paix lui est chère. Entre le ciel et la terre il n'y a point d'antagonisme ; mais l'un mène à l'autre, en attendant que dans une économie meilleure les deux se confondent (1).

Armand CAUMONT.

CORRESPONDANCE.

Cerneux-Péquignot, le 22 février 1872.

Nous avons déjà, dans le courant de l'année dernière, adressé à M. Ducotterd, professeur à Fribourg, quelques observations sur le Cours de calcul qu'il a approprié avec beaucoup de succès aux Ecoles primaires de la Suisse romande. M. Ducotterd répondit à nos vues d'une manière convaincante.

Il est cependant quelques points encore sur lesquels nous nous permettons d'attirer l'attention de l'honorable professeur et que nous croyons utile, avec votre agrément, de publier dans l'*Educateur*.

Voici donc, en peu de mots, les observations qu'il nous reste encore à faire :

1° Dans le IVme cahier, avant le calcul abstrait, nous aimerions à voir figurer des exercices de *numération parlée*. On trouve, il est vrai, des problèmes analogues dans le *Guide du maître*. Mais cela n'est pas suffisant. Il faut pouvoir offrir aux enfants tous les moyens possibles pour leur faciliter l'étude de la numération.

2° La deuxième remarque que nous ferons porte sur les nombres concrets. Les exercices que l'on rencontre sur cette partie du calcul sont, croyons-nous, un peu trop nombreux. Ces espèces d'opérations trop multipliées commencent par devenir monotones, et par conséquent, fort peu attrayantes pour les élèves.

3° En troisième lieu, nous ferons remarquer la nécessité qu'il y aurait de supprimer une quantité d'exercices sur les nombres complexes. Beaucoup de problèmes, — surtout sur la multiplication et la division, — sont trop

(1) Cette étude intéressante et substantielle renferme quelques idées, en ce qui concerne du moins leur application à notre pays, qui ne seraient pas celles de la majorité du corps enseignant. Mais toute opinion convenablement exprimée devant trouver place dans notre revue, nous n'avons pas cru pouvoir et devoir en modifier l'expression, sauf à accueillir de même les objections que le point de vue de l'auteur pourrait soulever parmi nous.

difficiles pour être insérés dans ce cahier. Le moment n'est pas venu de faire une étude complète de ce genre de calcul. Aussi nous espérons que, dans une nouvelle édition, on retranchera les fractions que l'on voit entremêlées avec des nombres complexes. (Voir page 14 du IVme cahier.)

4° A la page 18 du même cahier, nous trouvons seize questions sur la règle de trois. Et ce sont là tous les problèmes qui ont trait à une des parties les plus importantes de l'arithmétique. On conviendra avec nous qu'ici, au lieu de diminuer, il faut plutôt augmenter le nombre des opérations.

A ce sujet, nous nous permettrons d'indiquer, en deux ou trois mots, la marche que l'on pourrait peut-être suivre dans les exercices sur la règle de trois simple.

a) Problèmes sur la règle de trois simple par la méthode de l'unité;

b) Problèmes pouvant se résoudre par la méthode dite des parties aliquotes.

Cette subdivision est, pour ainsi dire, indispensable, surtout si l'on veut faire marcher de front le calcul écrit avec le calcul mental.

Peu nombreuses sont les observations que nous émettrons sur les Vme, VIme et VIIme cahiers. L'intention qu'a M. Ducotterd de placer l'étude des fractions décimales avant celle des fractions ordinaires est très bonne. Mais nous doutons qu'il soit possible de *bien enseigner* les fractions décimales, surtout les multiplications et les divisions, sans avoir recours aux fractions ordinaires. C'est pourquoi il ne faudrait pas séparer ces différentes espèces de fractions.

Le VIme cahier comprendrait alors :

a) L'étude complète des fractions ordinaires;

b) Les transformations des fractions ordinaires en fractions décimales et réciproquement.

Quant au VIIme cahier, il serait une récapitulation générale de toutes les règles étudiées dans les précédents chapitres. Divers problèmes sur la règle de trois composée et sur les intérêts composés termineraient ce VIIme et dernier cahier.

Telles sont les remarques que nous ont suggérées l'étude et l'emploi des excellents exercices traduits de Zæhringer et appropriés à nos écoles romandes par M. Ducotterd. Ne parlant que dans l'intérêt de l'Ecole, nous désirons que l'honorable professeur en tienne compte dans les limites du possible et pour autant qu'il le trouvera utile.

Nous lirons avec plaisir toutes les contre-observations qu'il pourrait faire à ce sujet, avec plus d'autorité et d'expérience que nous dans la matière.

PERRIARD, *instituteur*.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Deux amis

Mœurs genevoises, *par Ant.* Carteret. 2 vol. de 280 et de 356 pages. 1872

Le roman a toujours été cultivé dans la Suisse romande, du moins depuis qu'il y a une littérature dans nos cantons français. Et Genève n'est pas restée en arrière. La nouvelle Héloïse de Jean-Jacques a ouvert la voie. Mais ce roman de passion n'a pas fait école. La Rome souterraine de Didier, les Nouvelles genevoises de Tœpfer, Paule Méré, de Victor Cherbuliez (pour ne nommer que le plus genevois des récits romanesques de ce brillant et célèbre conteur), ne procèdent pas de Rousseau et n'ont d'ailleurs guère entre eux de commun que la forme. Le roman historique proprement dit a été plus cultivé que tout autre et a produit des œuvres qui, pour n'être pas connues en Europe comme les précédentes, ne manquent cependant pas de valeur et ont un intérêt national qui nous les rend chères. Les *Nouvelles valaisannes*, de Charles Dubois, et le récit d'Olivet intitulé : *Philibert Berthelier*, appartiennent à ce genre de composition romanesque dont on trouve déjà quelques croquis dans le conteur genevois de Mallet d'Hauteville. L'ouvrage de M. Carteret n'appartient ni au roman qu'on est convenu d'appeler intime ou de passion, ni au roman historique qui met ordinairement en scène des personnages connus, et emprunte à la vie publique son mouvement et son coloris.

Les Deux amis rentrent dans le cadre de la vie ordinaire réelle, bourgeoise voire même plébéienne et démocratique, puisqu'il s'agit de citoyens de la Genève actuelle et de jeunes personnes sorties des Ecoles secondaires de la ville d'Arve et Rhône. L'intrigue est fort simple. Deux amis, l'un riche, l'autre pauvre, se trouvent aimer la même jeune fille. Le pauvre s'efface devant le riche que la jeune fille aime d'amour, tandis qu'elle n'a que de l'amitié pour l'autre qui est son cousin. Quand les deux jeunes gens découvrent leur rivalité, l'amant heureux souffre de la douleur de son ami, dont le noble cœur finit par se résigner à la perte de celle qu'il aime. Mais au moment où les fiancés vont s'unir, le préféré meurt victime d'une imprudence qu'il a commise en négligeant de changer de vêtements après une promenade dans la montagne qui l'avait mis en transpiration. En mourant, Victor Loretti, c'est le nom de ce dernier, fait un testament en vertu duquel sa fiancée reçoit la jouissance d'immeubles dont la propriété, après la mort de celle-ci, doit revenir à son ami. Par une clause plus curieuse de cet acte de dernière volonté et plus significative encore, son chien Boulot devient la propriété commune de sa fiancée et de son ami auprès desquels il demeurera alternativement, trois mois chez l'un, trois mois chez l'autre. On devine le reste.

Cette histoire d'amour très touchante dans ses détails, est liée à celle de plusieurs familles et donne à l'auteur l'occasion de mettre en scène des types opposés pris dans les diverses classes de la Société genevoise et dans les deux camps religieux et politiques, en présence de nos jours, dans l'ancienne cité de Calvin. Mais bien que l'auteur ne déguise pas ses sympathies pour la nouvelle Genève, il ne l'a pas fait d'une manière à froisser trop vivement les amis de l'ancienne dont il trace des portraits et non des caricatures. La thèse politique et religieuse ne nuit pas non plus à l'intérêt du livre. Le style de l'ouvrage est naturel, coloré, plein de vie, digne, en un mot, de l'auteur des spirituelles fables et des charmantes poésies enfantines qui avaient fait aimer le nom de Carteret du public de la Suisse romande. Nous y avons noté quelques locutions de terroir; mais elles ne sont pas dépourvues de charme et de finesse; aussi les *Deux amis* en ont-ils trouvé dans les deux camps dont nous parlions tout à l'heure et mérité les éloges d'un écrivain distingué du *Journal de Genève*, M. Marc Debrit. A. D.

La Lyre populaire. *Chansonnier suisse.* — Lausanne, Michod, éditeur. Prix : 20 centimes.

Cet opuscule de 16 pages contient sept poésies d'auteurs vaudois, genevois, français, mais toutes marquées au coin de cet esprit national que la Suisse aurait tort de laisser s'affaiblir, car là est notre salut comme nation libre et indépendante.

Dans ce petit choix de poésies, M. Michod a eu l'heureuse idée de réunir les chants les plus connus et les plus aimés de la jeunesse et des populations romandes, en commençant par le *Roulez tambours*, d'Amiel, et à finir par les *Alpes*, de Rambert et le *Drapeau*, de F. Forel.

Bibliothèque nationale

Traditions et légendes de la Suisse romande, *par Al. Daguet, Roger de Bons, Aug. Bachelin, Bridel, Dulex-Ansermoz, Kuenlin, Th. Œbischer et V. Tissot.* — 340 pages. Vincent, éditeur, Lausanne.

La Bibliothèque nationale a débuté, il y a un an, par un charmant volume de Nouvelles suisses, empruntées à quelques-uns des écrivains les plus aimés de ce genre de récits : Du Bois, De Bons, Sciobéret, Favrat. Aujourd'hui, elle nous donne vingt-deux récits d'un autre genre, intermédiaires entre l'histoire et le roman, c'est-à-dire des traditions et légendes empruntées à tous les cantons de la Suisse romande.

Les uns de ces contes sont fantastiques, comme les Fées d'Aï, de M. Dulex, ou la Messe d'Aletsch, de M. Roger de Bons, ou les Cygnes du lac noir, délicieux tableau des Montagnes sorti de la plume de l'écrivain fribourgeois Héliodore Ræmy, trop tôt enlevé à la littérature nationale. Fribourg, en

particulier,est richement représenté dans ce recueil, à commencer par Franz Kuenlin, le dernier des littérateurs allemands de ce canton (mort en 1841) et dont M. Tissot, auteur d'un des récits qui suivent, a traduit quelques pages pittoresques. Kuenlin mériterait d'être plus connu dans notre pays, et son histoire de Francei et de Lison avait sa place marquée dans les Nouvelles. Une traduction en a paru dans la *Suisse*, recueil littéraire qui se publiait à Berne, avec une notice sur l'auteur par Al. Daguet, l'un des collaborateurs de ce nouveau volume.

Storia abbreviata de la Confederatione svizzera di Alexandro Daguet. *Secunda edizione aderna della carta de la Svizzera di Enrico Keller.* Lugano, Ajani et Berra. 1872. 408 pages.

Le grand ouvrage de M. Daguet sur l'histoire de la Suisse a été traduit en italien, il y a déjà plusieurs années, et sur la 4e édition, par M. l'avocat Hermenegildo Rossi de Bellinzona. La traduction de l'ouvrage intermédiaire que nous annonçons est de M. Nizzola, professeur à Lugano, et a été adoptée par le conseil d'Education pour les Ecoles tessinoises.

Dans cette édition italienne, le questionnaire qui termine l'original français est remplacé par une notice spéciale très instructive sur le canton du Tessin où M. Nizzola passe en revue les établissements d'instruction publique, les Sociétés existantes, l'état de l'industrie, de la législation, les monuments et les hommes illustres du Tessin, dont M. Daguet, dans ses Tableaux de la vie intellectuelle, n'avait indiqué que les plus grands noms. La carte de Keller qui accompagne l'ouvrage contribue à donner à cette publication une valeur propre et une utilité nouvelle pour l'instruction publique.

On doit savoir gré à M. le professeur Giovanni Nizzola de ses efforts persévérants pour naturaliser dans son canton les éléments des divers objets d'études. Ses manuels de langue, de calcul, d'écriture, de chant et de chronologie suisse n'ont pas tous la même valeur ; mais tous témoignent de l'activité de l'honorable professeur (1).

Abriss der Schweizergeschichte. (*Abrégé de l'histoire de la Suisse, à l'usage des Ecoles primaires, traduction de Haguenauer.* — 2e édition allemande. Sauerlænder, Aarau, 1872, 80 pages.)

Cette seconde édition allemande très compacte a été faite sur la seconde édition française et non sur la troisième parue cette année à Neuchâtel, et que l'auteur a eu le tort de ne pas envoyer à son traducteur.

---

(1) La 3e édition française de l'Abrégé de l'Histoire suisse dont MM. Blanc, Imer et Lebet se sont faits les éditeurs est déjà depuis plusieurs mois sous presse et doit paraître pour la prochaine rentrée des classes. Cette édition a été revue, corrigée, augmentée, et conduit le lecteur jusqu'aux derniers événements.

Premiers exercices de lecture et de récitation, *par* C. Jeanneret, *secrétaire du Collége de la Chaux-de-Fonds.* — 3e édition refondue et augmentée. Charles Hermann. Chaux-de-Fonds, 1872.

Ce petit livre de 80 pages a déjà été annoncé par l'*Educateur*. Mais, comme l'auteur le dit dans sa préface, il a subi des remaniements. La première partie contient des exercices gradués de lecture destinés à faire suite aux éléments de Grégoire Girard et sert de préparation au premier livre de lecture, ouvrage recommandé par la commission d'Etat de l'Instruction publique.

La seconde partie renferme des exercices de mémoire gradués pour toutes les divisions des classes enfantines. Ces morceaux en vers et en prose sont bien choisis, sauf le dernier qui offre une nomenclature en vers aride et incomplète d'un certain nombre de capitales de l'Europe. Un appendice contenant quelques spécimens d'écriture termine ce petit volume imprimé avec soin par M. Hermann.

Dans une lettre dont l'auteur a accompagné l'envoi de son livre, il nous fait observer que « chaque leçon préliminaire est précédée d'un recueil de » mots qui rappellent à l'élève (et même aux maîtres) quelles sont les diffi- » cultés à vaincre. Les notes (dit M. Jeanneret) ont le même but. Quoique » partisan de la méthode phonétique pour l'enseignement de la lecture, je » n'ai pas insisté là-dessus, parce que cette méthode n'est pas encore admise » chez nous. On s'en tient toujours à celle-là chez nous. Plus tard, j'espère » publier un Syllabaire français basé sur la nouvelle Méthode, la seule qui » me paraisse rationnelle. Mais en attendant, mes livres de lectures graduées » sont faits pour des enfants qui souvent savent déjà épeler et un peu lire » d'après l'une ou l'autre méthode. »

Rapport au Conseil général de l'Asile des aveugles de Lausanne.
Année 1870-71. 45 pages.

Cette noble institution, dirigée par M. Hirzel, a reçu, pendant l'année 1870, 181 malades dont 150 Vaudois, 23 Fribourgeois, 22 Bernois, 12 Valaisans, 10 Neuchâtelois, 5 Argoviens, 1 Tessinois, 1 Soleurois, 1 Zuricois, 33 Français, 7 Italiens, 2 Allemands, 1 Autrichien; total 281 malades. Il a été dépensé 114,760 fr. Les dons en argent se sont élevés à 30,000 fr. Cet établissement prenant un caractère international, le Grand Conseil a rendu un décret qui porte le capital de l'Asile à 1,200,000 fr., au lieu de 500,000 francs anciens.

Les occupations des jeunes aveugles, en dehors des leçons, sont l'accordage de pianos, les leçons de piano, de l'orgue, du violon, l'apprentissage du tour, la vannerie et la confection de babouches, des travaux manuels.

Parmi les donateurs, on remarque avec plaisir l'Etat de Neuchâtel et des particuliers de Neuchâtel. De Genève il vient peu de chose, de Fribourg et du Valais rien. Les Vaudois y suppléent et se montrent d'une générosité touchante. Dieu les récompensera.

Qui donne aux pauvres, prête à Dieu.

Partie pratique.

GÉOMÉTRIE

Lorsqu'une mesure, déduite d'autres mesures par le calcul, est irrationnelle, il est souvent pratique, au lieu de la calculer approximativement, de l'exprimer par une construction géométrique, en rapport avec des lignes correspondant à des nombres commensurables. Le triangle rectangle donne, par exemple, avec son hypoténuse, une droite pouvant représenter la racine de tout nombre décomposable en deux carrés, pourvu que l'on construise les côtés de l'angle droit dans le rapport donné par les racines des deux carrés. Une construction analogue est toujours possible en prenant un des côtés de l'angle droit comme représentant l'irrationnelle, tout nombre quelconque pouvant être considéré comme la différence entre deux carrés.

On demande, étant donné un nombre A, une construction géométrique d'où dérive un triangle rectangle dans lequel l'hypoténuse et l'un des côtés seront dans le rapport indiqué par des nombres rationnels déduits de A et le second côté sera égal à $\sqrt{A}$.

On demande, en outre, la formule de l'hypoténuse et du côté rationnel, formule déduite de la construction. C. G. CAVANNES.

Solution du problème de géométrie contenu dans le n° 3.

Pour trouver les dimensions des deux parcelles, il faut connaître d'abord les dimensions du triangle total. Dans ce but nous tirons facilement :

$\frac{1500}{750} = 2$ fr, prix de la perche² du champ, et $\frac{60}{2} = 30$ perches², partie du champ occupée par la route; de plus, cette partie du champ ayant la forme d'un trapèze, si l'on divise 30 perches, la surface de ce trapèze, par 2 perches², la hauteur, on obtient 15 perches pour longueur de la droite unissant les milieux des côtés non parallèles, droite qui est la ligne médiane de la partie de la route dont nous nous occupons.

Mais cette ligne médiane et le petit côté de l'angle droit du triangle total sont deux parallèles comprises entre les côtés d'un angle, qui est ici l'angle opposé au petit côté du triangle. Or, « deux parallèles comprises entre les côtés d'un angle sont entre elles comme les distances du sommet de cet angle aux points d'intersection de l'un quelconque de ses côtés avec les deux parallèles. » Et, dans le cas qui nous occupe, nous savons que les distances du sommet de l'angle aux points d'intersection de la ligne médiane et du petit côté avec le grand côté de l'angle droit sont entre elles comme 1 est à 2

Donc le petit côté a 30 perches. De là nous tirons $\frac{750 \times 2}{30} = 50$ perches, pour longueur du grand côté.

Les dimensions du triangle total trouvées, cherchons les dimensions des deux parcelles, qui ont, l'une, la forme d'un trapèze, et l'autre celle d'un triangle rectangle. Ces dimensions sont en partie connues, puisque le petit côté du grand triangle peut-être considéré comme l'une des bases du trapèze, et 25 — 1 = 24 p. comme hauteur et du trapèze et du petit triangle. Il ne reste donc qu'à déterminer l'autre base du trapèze et la base du triangle, qui ne sont l'une et l'autre que les côtés respectifs de la route. Se basant encore sur le théorème énoncé plus haut, on établit quant au côté de la route adjacent au trapèze :

$$50 : 26 = 30 : x; \text{ d'où } x = \text{p. } 15{,}6,$$

et quant au côté adjacent au petit triangle :

$$50 : 24 = 30 : x; \text{ d'où } x = \text{p. } 14{,}4.$$

Valeurs qui donnent enfin $\frac{(30 + 15{,}6) \times 24}{2} = \text{p}^2.\ 547{,}2$ comme surface et fr. 1094,40 comme prix de la parcelle-trapèze, $\frac{14{,}4 \times 24}{2}$ p² 172,8 comme surface, et fr. 345,60 comme prix de la parcelle-triangle.

A. Y.

Ont résolu ce problème : MM. Buvelot ; Candaux (Premier); Candaux-Pavillard (Orny); Coindet (Marchissy); Crottaz (Daillens); H. E. (Brenets); Jomini-Decorges (Payerne); Picker (Genève).

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération suisse. — Dans la discussion dont les articles ont été l'objet au Conseil des Etats, M. Planta, député des Grisons, aurait blâmé les instituteurs suisses de l'initiative qu'ils ont prise pour nantir l'Assemblée fédérale de leurs vœux. M. le landamman Vigier a répondu à l'orateur que, depuis quinze ans qu'il voue son attention aux questions scolaires, il a pu se convaincre de la nécessité de l'intervention des autorités fédérales dans cette partie de la vie publique. Il s'élève contre la manière dont M. Planta a parlé de la Société pédagogique de la Suisse, et estime que les instituteurs, en formulant leurs vœux, n'ont fait qu'user de leur droit. La *Schweizerische Lehrerzeitung* fait observer, à cette occasion, que le *Bulletin des séances* n'a pas reproduit les paroles de M. Planta qu'il eût été cependant désirable de voir consignées dans ce compte-rendu.

— La Société suisse d'utilité publique à laquelle l'Ecole a, depuis sa fondation en 1812, plus d'un genre d'obligations dont font foi les actes de cette noble association et les établissements qu'elle a élevés ou pris sous son patronage, vient de mettre à l'ordre du jour la question des Ecoles de perfectionnement ou complémentaires (*Fortbildungsschulen*). Le rapporteur désigné est M. Frédéric de Tschoudi, directeur de l'instruction publique. Le

rapport traitera de l'organisation de ces Ecoles, de leur programme, de leur entretien. M. Frédéric de Tschoudi est l'auteur du célèbre ouvrage intitulé : *La vie animale dans les Alpes* (1852), qui a été traduit en français.

Neuchatel. — M. François Borel, mort à St-Blaise, ayant fait don de sa fortune à l'Etat, fortune évaluée à 500,000 fr., plusieurs projets seront discutés par le Grand Conseil qui est appelé à décider de la destination à donner à cette somme. Pendant que les médecins réclament la fondation d'un hôpital, les amis de l'enfance malheureuse demandent la création d'une maison d'orphelins cantonale. De leur côté, les amis de l'industrie et des arts demandent qu'il soit créé une école des beaux-arts en vue de maintenir et de perfectionner l'horlogerie dans le canton. Enfin l'esprit de localité voudrait la répartition de la somme entre les districts.

Sans vouloir préjuger la question ni entrer ici dans la discussion de ces projets divers, nous ferons observer que dans plusieurs cantons le besoin d'institutions pour le relèvement de l'industrie se fait sentir et que la *Schweizerische Lehrerzeitung* consacre son premier article du 20 janvier à cette intéressante question sous ce titre : *Une lacune dans la culture helvétique.* L'auteur de l'article fait observer avec beaucoup de raison que pour lutter avec l'industrie des autres pays, celle de l'Angleterre en particulier, il faut absolument que la Suisse fasse quelque chose qui ressemble à l'*Ecole nationale des Arts* qui a été établie en 1852 et qui comprend : 1° une Ecole avec une Ecole normale pour former des instituteurs et des institutrices; 2° une collection de modèles et d'objets relatifs aux arts et aux métiers. L'école nationale des arts s'occupe des diverses sortes de dessin théorique et pratique de la peinture, de la plastique et des applications de ces arts. Ces enseignements sont accompagnés de ceux de l'anatomie, de l'esthétique, de l'histoire de l'art. L'Ecole est divisée en plus de vingt cours donnés les uns le matin, les autres le soir, de manière que ceux qui ne peuvent pas les suivre le matin les suivent le soir.

Grisons. — Le conseil d'Education s'est constitué et a choisi pour son président M. le bourgmestre Nett, de Coire.

Tessin. — La liste des membres effectifs des amis de l'Education, publiée par l'*Educatore*, se compose de 427 membres, avocats, professeurs, propriétaires, négociants, ingénieurs, ecclésiastiques, artisans, docteurs en médecine, artistes, magistrats, pharmaciens, commis, militaires, employés, étudiants, instituteurs et institutrices de divers degrés. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, signalé cette participation de toutes les classes de la société tessinoise à l'imitation des autres cantons Le corps enseignant se sent ainsi appuyé et honoré par le concours de tous ses concitoyens. L'œuvre de l'Education publique devient ainsi l'œuvre de tous et non-seulement des spécialistes qui travaillent dans l'isolement et ont l'air de s'agiter pour eux-mêmes, alors qu'il s'agit de l'intérêt et de l'avenir de tous.

Thurgovie. — A la seconde assemblée de la Société des instituteurs de Frauenfeld, M. Tuchschmidt, que nous avons eu le plaisir de compter parmi nos élèves, à Neuchâtel, a traité avec beaucoup de talent et d'une manière magistrale, selon la *Schweizerische Schulzeitung*, la question suivante : Comment peut-on élever le niveau de l'instruction des instituteurs de ce canton? M. Tuchschmidt pense comme M. Meyer, que l'enseignement général et pré-

paratoire doit être donné à l'instituteur à l'Ecole cantonale, qu'ensuite il faut l'initier à sa vocation à l'Ecole normale.

Bale-Ville. Parmi les conférences qui se se sont données cet hiver dans la grande salle (Aula) du Musée, on remarque un cours de 6 séances du professeur Nitzsche sur l'avenir de nos Etablissements scolaires.

Projet de règlement de la Section vaudoise de la Société des Instituteurs de la Suisse romande

Article premier. — Les membres actifs de la Société des instituteurs de la Suisse romande, domiciliés dans le canton de Vaud, constituent la *Section cantonale vaudoise* (conformément à l'article 8, lettre A, des Statuts de la Société).

Art. 2. — La Section vaudoise poursuit le but indiqué à l'article 1er des dits Statuts.

En conséquence elle s'occupe :

a) Des méthodes d'enseignement et de leur application à nos écoles;

b) Des livres actuellement en usage dont nos établissements scolaires et de ceux qui pourraient y être introduits ou dont le besoin se fait sentir ;

c) De l'étude de toutes les questions qui sont de nature à intéresser l'instruction publique.

Art. 3. — Pour procéder à ses travaux, elle se divise en *sous-sections*, dont chacune se préoccupe tout d'abord des besoins particuliers de son enseignement, soit primaire, soit secondaire.

Art. 4. — La Section vaudoise se réunit chaque année en *Assemblée générale*, dans le but d'étudier les questions proposées par le bureau de la Société dont elle fait partie, ainsi que celles qui la concernent spécialement.

Tous les deux ans cette Assemblée coïncide, pour le lieu et l'époque, avec la Réunion générale de la Société romande.

L'Assemblée générale *intermédiaire* est convoquée par le Comité.

Art. 5. — Dans chaque district les membres actifs de la Section se réunissent également, avant ou après les *Conférences officielles*, pour traiter des intérêts de la Société.

A cet effet, le bureau convoque les Sociétaires qui n'assistent pas de droit aux Conférences officielles.

Art. 6. — La Section est dirigée par un Comité, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-caissier et de deux suppléants.

Il est nommé pour deux ans dans l'Assemblée annuelle alternant avec la Réunion générale de la Société romande.

Art. 7. — Les nominations se font, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue; au second tour à la majorité relative des suffrages.

Art. 8. — Le Comité est spécialement chargé d'administrer la Section, en se conformant aux Statuts de la Société et au Règlement de la Section vaudoise.

En conséquence, il se met en rapport avec le Comité-Directeur de la Société et avec les bureaux des réunions de district.

Il présente chaque année un rapport sur la marche de la Section et un compte-rendu de l'état de la caisse.

Art. 9. — Le Comité cantonal peut ouvrir des *concours* pour l'étude de questions importantes, et proposer à l'Assemblée générale de récompenser les meilleurs travaux.

Art. 10. — Ponr subvenir aux dépenses, chaque membre paie annuellement une finance d'*un* franc, en sus de la cotisation comme *Sociétaire,* représentée par le prix d'abonnement au journal l'*Educateur*.

Art. 11. — Toute modification au présent Règlement doit être proposée au moins *un* mois à l'avance, au Comité cantonal vaudois qui la soumet, avec préavis, à l'Assemblée générale.

Lausanne, 28 janvier 1872.

Le Secrétaire-Caissier,
P. Vulliet, inst.

Le Président,
Henri Berney, inst.

POÉSIE

CHANT D'HIVER

D'après le comte Frédéric Léopold de Stolberg (1).

Quand je m'échappe de la ville,
Je me trouve bien en tout lieu.
Oh! le grand air! le ciel tranquille!
C'est bien ton œuvre, oh! oui, mon Dieu!

Je me plais dans ce lieu sauvage,
Heureux ainsi que l'oisillon
Qui vient de s'enfuir de sa cage,
Et qui, joyeux, dit sa chanson.

D'un regard ami tout m'embrasse,
Beau dans ses vêtements d'hiver;
Le lac, dans sa blanche cuirasse,
Les bois, avec leurs bras en l'air.

J'aime la troupe bigarrée
Et sautillante des oiseaux,
Cherchant la lumière dorée
Du gai soleil sur les rameaux.

Ici, le tendre germe pousse
Au travers de son manteau blanc;
Là, se fait voir un peu de mousse,
Où le jeune chevreau s'étend.

Tu ne vieillis point, ô Nature!
Tes formes ne font que changer;
Toujours grande, sincère et pure,
Tu me rends mon sort plus léger.

Frédéric Caumont.

(1) Le comte Frédéric-Léopold de Stolberg, né en 1750, mort en 1819, a été un des poètes estimés de l'Allemagne. Il aimait à peindre les beautés de la nature et les charmes de l'amitié. Son talent poétique avait plus de distinction que celui de son frère aîné, Christian, dont on a aussi des poésies.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.